



DECISION DU MAIRE

N° DEC202510-007 - Décision modificative au budget n°3

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2025 DEL20250404-007,

Considérant les travaux de renouvellement de l'éclairage des stades,
Considérant les travaux d'aménagement des logements, route de l'océan,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - En diminution
Op 2501 Bâtiments génériques | - 70 000€ |
| - En augmentation
Op 2314 Plaine des sports | + 30 000€ |
| Op 2504 Acquisition bâtiments EPFL | + 40 000€ |

Signé le




Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »